



caissedesdepots.fr

RAPPORT DU JURY

**Examen professionnel pour l'avancement au grade d'attaché principal
d'administration de l'Etat au sein de la Caisse des dépôts et
consignations**

Session 2021

1. Quelques éléments statistiques sur la session 2021

105 candidats se sont inscrits à l'examen professionnel pour l'avancement au grade d'attaché principal d'administration de l'Etat au sein de la Caisse des dépôts et consignations (CDC), organisé au titre de l'année 2021. **Parmi eux, 77 se sont présentés à l'épreuve orale, 28 s'étant désistés, soit un taux de désistement de 26,7%.**

A l'issue de l'épreuve orale unique d'admission, le jury a arrêté la liste des candidats admis à 19 noms. Les 19 lauréats de la session 2021 sont âgés de 31 à 55 ans, avec une moyenne d'âge de 43 ans (contre 41 ans l'année dernière). **Les femmes représentent 53% des candidats présents, et 47% des admis** (contre 35% pour la session 2020), tandis que les hommes représentent 47% des présents et 53% des lauréats (contre 65% l'an passé).

37% des candidats admis sont issus de la Banque des territoires (contre 53% l'année dernière). Les deux autres directions les plus représentées, avec 16% des lauréats chacun, sont la DGDR et le SGG.

Les notes des candidats sont comprises entre 4 et 19 sur 20, pour une moyenne de 12,5 sur 20 et une médiane de 12 sur 20. A l'issue des délibérations, le jury a fixé la barre d'admission à 15,5 sur 20.

Tableau 1 : Répartition hommes/femmes

Sexe	nombre d'inscrits	% des inscrits	nombre de présents	% des présents	nombre d'absents	% d'absents	nombre d'admis	% des admis
Femmes	58	55%	41	53%	17	61%	9	47%
Hommes	47	45%	36	47%	11	39%	10	53%
Total	105	100%	77	100%	28	100%	19	100%

Tableau 2 : Répartition par tranches d'âge

Tranches d'âges	nombre d'inscrits	% des inscrits	nombre de présents	% des présents	nombre d'absents	% d'absents	nombre d'admis	% des admis
moins de 35 ans	7	7%	7	9%	0	0%	6	32%
35 à 44 ans	44	42%	33	43%	11	39%	7	37%
45 à 54 ans	37	35%	29	38%	8	29%	5	26%
55 ans et +	17	16%	8	10%	9	32%	1	5%
Total	105	100%	77	100%	28	100%	19	100%

Tableau 3 : Répartition par directions

Directions	nombre d'inscrits	% des inscrits	nombre de présents	% des présents	nombre d'absents	% d'absents	nombre d'admis	% des admis
BDT	35	33%	28	36%	7	25%	7	37%
DRS	27	26%	15	19%	12	43%	1	5%
DGDR	10	10%	6	8%	4	14%	3	16%
SGG	10	10%	8	10%	2	7%	3	16%
DG2C	5	5%	5	6%	0	0%	2	11%
DRH - DHG	4	4%	3	4%	1	4%	1	5%
DEOF	3	3%	2	3%	1	4%	0	0%
DGCO	2	2%	2	3%	0	0%	0	0%
DGDA	1	1%	1	1%	0	0%	0	0%

Directions	nombre d'inscrits	% des inscrits	nombre de présents	% des présents	nombre d'absents	% d'absents	nombre d'admis	% des admis
I0000 (Syndicats)	1	1%	1	1%	0	0%	0	0%
Hors CDC	1	1%	1	1%	0	0%	0	0%

Au total, le jury se félicite de la diversité des lauréats cette année, sensiblement plus importante que l'année dernière, tant en termes de sexe, d'âge que de direction d'origine.

2. Recommandations à l'attention des candidats

2.1. Les dispositions de l'arrêté du 30 septembre 2013

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 30 septembre 2013 fixant les règles relatives à la nature et à l'organisation générale de l'examen professionnel pour l'avancement au grade d'attaché principal d'administration de l'État ainsi que la composition et le fonctionnement des jurys, « l'examen professionnel pour l'accès au grade d'attaché principal d'administration comporte une épreuve orale unique d'une durée de trente minutes [qui] consiste en un entretien avec le jury. L'entretien débute par un exposé de dix minutes au plus du candidat sur les différentes étapes de son parcours professionnel. Pour conduire cet entretien, le jury dispose d'un dossier constitué par le candidat en vue de la reconnaissance des acquis de son expérience professionnelle dans lequel il expose la méthodologie qui a été la sienne dans la conduite d'un projet ou d'une action qu'il a mené ou auquel il a contribué, les difficultés qu'il a rencontrées et les enseignements qu'il en a tirés.

L'entretien avec le jury vise à :

- ◆ reconnaître les acquis de l'expérience professionnelle du candidat sur la base du dossier fourni par le candidat ;
- ◆ apprécier les motivations, les aptitudes au management, les capacités du candidat à évoluer dans son environnement professionnel et à exercer les missions dévolues aux attachés principaux d'administration.

Au cours de l'entretien, le candidat peut être interrogé sur des questions relatives aux attributions de l'administration ou de l'établissement dans lequel il est affecté. Seul l'entretien avec le jury donne lieu à la notation. Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle n'est pas noté. »

2.2. Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP)

Le dossier RAEP n'est pas noté mais le jury souhaite souligner qu'il est indispensable de le préparer attentivement car il est le premier contact du jury avec le candidat. Les membres du jury vont s'appuyer sur le RAEP pour préparer l'entretien.

Le jury ne peut que regretter le fait que certains dossiers de RAEP n'aient visiblement pas été relus par les candidats et contenaient des fautes d'orthographe ou des coquilles. Le jury recommande donc vivement aux candidats d'apporter le plus grand soin à la réalisation de leur dossier de RAEP en suivant des formations lorsque c'est possible.

Le jury rappelle que la rédaction du dossier RAEP constitue un excellent exercice de réflexion sur son parcours professionnel et prépare utilement les candidats.

Quelques conseils concernant la rédaction et la constitution des dossiers peuvent ainsi être utilement formulés à l'attention des prochains candidats à l'examen :

- ◆ soigner la présentation avec le souci de rendre le dossier clair et agréable à lire (proscrire les capitales d'imprimerie) ;
- ◆ veiller à préciser succinctement les missions des services dans lesquels les candidats ont travaillé et à développer les sigles utilisés ;
- ◆ éviter de rédiger des fiches de postes impersonnelles, reprenant les référentiels de compétence en usage, et, à l'inverse, ne pas hésiter à préciser les missions, le contexte, les enjeux, les principales réalisations pour chaque expérience professionnelle.

2.3. L'exposé initial (parcours professionnel)

Certains candidats à la session 2021 de l'examen professionnel n'ont pas respecté strictement la durée maximale de dix minutes, obligeant le président du jury à les interrompre. D'autres, plus nombreux, ne semblant pas bien préparés à l'exercice, ont délivré un discours confus, peu structuré et s'approchant parfois de la conversation informelle.

Sur le fond, comme pour le dossier de RAEP, les présentations étaient de qualité inégale. Certains candidats se sont contentés de rappeler leur parcours professionnel et leurs activités sur leur poste d'affectation, sans mise en perspective des expériences leur permettant de montrer qu'ils disposaient des qualités attendues de la part d'un futur cadre supérieur, voire se sont contentés de réciter un exposé visiblement appris par cœur.

Certains candidats présentaient leur parcours selon des schémas préétablis présentés lors des formations et incluant tous les mots-clés de la boîte à outil du management classique. Il en découle un manque criant de spontanéité. Ainsi, de nombreux candidats utilisent des mots, appris sans doute dans le cadre de la préparation de l'épreuve, mais sans véritablement en maîtriser le sens.

En outre, de nombreux candidats ne parviennent pas à doser correctement, pendant la présentation ou dans leurs réponses aux questions du jury, leurs éléments de langage de type « corporate ». Si la CDC doit en effet être mise en avant pendant les échanges, et si le candidat doit inscrire son travail quotidien dans la stratégie globale du groupe, il est contreproductif de verser dans l'angélisme ou le dithyrambe dès lors qu'on mentionne une action de la caisse.

Certains ont su, ceci dit, rendre leur exposé très vivant et intéressant, décrivant des actions mettant en valeur leur dynamisme, leur goût pour le métier, leur envie de travailler en équipe et leurs compétences et capacités managériales.

Rappelons qu'au travers de l'exposé, le jury apprécie la qualité de l'expression des candidats, leur aptitude à construire un plan cohérent et à le suivre, leur capacité à remettre en perspective leurs expériences et la clarté de leurs motivations.

Le stress, inhérent à ce type d'épreuve, a gêné de nombreux candidats malgré l'accueil bienveillant du jury. D'une manière générale, les candidats doivent veiller à s'exprimer de manière claire avec un niveau sonore suffisant. Le jury recommande aux candidats d'introduire des illustrations mais également de contextualiser leurs postes successifs et à préciser les enjeux afférents (financiers, stratégiques, humains, etc.)

2.4. L'entretien avec le jury

Lors de l'entretien, le jury a plus précisément cherché à évaluer la capacité d'écoute, de négociation et l'aptitude à s'insérer dans un collectif de travail, mais également à mesurer l'aptitude à restituer une expertise dans un univers plus large.

Le jury cherche aussi à vérifier la solidité des connaissances techniques des candidats et l'étendue de leurs connaissances du groupe Caisse des dépôts au-delà de leur environnement professionnel immédiat.

Les candidats ont en général une bonne connaissance de leur domaine de compétence. Ils manifestent un engagement sincère au service de la CDC. **En revanche, de très nombreux candidats ont montré de profondes lacunes dès que les questions sortaient de leur strict cœur de métier, et ce, malgré l'absence de difficulté dans les questions posées par le jury sur la gouvernance de l'établissement, les principaux enjeux de certaines directions ou la gestion des ressources humaines, notamment.**

Le jury ne peut en conséquence qu'encourager les candidats à se documenter sur l'activité du groupe et à consulter régulièrement l'intranet de la CDC.

S'agissant des mises en situation, le jury a noté la difficulté de certains candidats à se projeter dans les cas proposés, affirmant n'avoir jamais rencontré les situations énoncées ou relatant une expérience vécue, de surcroît pas toujours pertinente. Or, l'exercice ici est bien pour le candidat d'entrer dans le jeu de rôles conçu par le jury et d'exposer ses réactions avec spontanéité.

2.4.1. Outre les compétences et connaissances qu'il a acquises au cours de sa carrière, le candidat doit démontrer au jury qu'il connaît son environnement professionnel et sait identifier rapidement les enjeux

Au regard des responsabilités souvent importantes qui peuvent être confiées à un attaché principal d'administration à la CDC, une solide connaissance des missions de la CDC et plus généralement du groupe, des principales procédures internes de gestion et des enjeux administratifs et financiers auxquels est confrontée la CDC est nécessaire.

Le candidat doit démontrer également au jury que par son implication professionnelle, il a été en mesure d'accomplir les missions qui lui ont été confiées au cours de sa carrière. Enfin, à l'issue de l'entretien, les membres du jury doivent être en mesure de répondre à la question suivante : « souhaiterions nous recruter ce candidat dans notre service et travailler avec lui quotidiennement ? ».

2.4.2. Les candidats doivent maîtriser l'organisation, les grands domaines d'intervention, l'actualité et les grandes masses financières du Groupe Caisse des Dépôts

Au-delà de sa direction d'origine, l'environnement du groupe CDC doit être connu par le candidat, sur une base a minima qui est celle des rapports annuels d'activité et de l'information diffusée sur l'intranet CDC, et les chiffres clés maîtrisés, au moins en ordre de grandeur.

Les candidats doivent maîtriser au minimum :

- ◆ l'organisation de la CDC et de ses filiales ;
- ◆ leurs missions et les grands domaines d'intervention ;
- ◆ les grandes masses financières (ressources, flux) ;
- ◆ les problématiques (économiques et politiques) auxquelles la CDC est confrontée et son actualité.

Sur leur domaine d'activité propre, le jury attendra des connaissances plus précises et plus approfondies des candidats.

2.4.3. Autres questions/sujets

S'agissant de l'environnement économique, il convient de se tenir informé des questions d'actualité, d'avoir des connaissances de base en matière de finances publiques. Cette année, le jury a bien naturellement questionné les candidats sur le plan de relance, à la fois aux niveaux européen, gouvernemental et de la caisse. De trop nombreux candidats ont été incapables de répondre à des questions précises sur ce point majeur de l'actualité.

Le jury attend aussi des candidats une connaissance minimum des institutions politiques et administratives, qu'ils soient au courant des grands projets de réforme et des réformes récentes dans leur domaine d'activité professionnelle qui peuvent avoir des conséquences pour les activités de la CDC.

Une bonne préparation consiste donc à procéder à une lecture critique de la presse généraliste et économique afin de pouvoir répondre aux questions en étayant une position. Trop peu de candidats ont été en mesure de le faire dans le cadre de cet examen.

Il est rappelé que lorsque le jury pose une question d'ordre général aux candidats qui les conduit à prendre position et à émettre des convictions d'ordre professionnel, il n'est pas attendu, en tant que telle, une réponse particulière sur le fond du sujet. Ce que le jury cherche à éprouver est la capacité de raisonnement en s'appuyant sur des faits, ainsi que l'aptitude au questionnement et à l'élaboration de synthèses raisonnées.

2.5. Considérations générales

2.5.1. Sur l'hétérogénéité des niveaux entre candidats

Le jury a noté des différences de niveau très importantes entre les candidats. Si certains ont clairement le niveau d'attaché principal, voire d'administrateur civil pour les tout meilleurs d'entre eux ; ceux qui ont obtenu les notes les plus basses délivrent des prestations qui ne relèvent pas du niveau minimal de réflexion et de connaissances qu'un jury serait en droit d'attendre dans cet exercice.

2.5.2. Sur les désistements

Cette année, en raison peut-être de la situation sanitaire, plus d'un quart des personnes inscrites à cet examen professionnel se sont désistées. Si certains désistements ont été annoncés avec un délai de prévenance raisonnable, de nombreux autres ont été communiqués au service des concours quelques heures seulement avant l'épreuve. Sauf dans des cas de force majeure, un tel comportement ne peut s'apparenter qu'à un manque de respect pour le jury.

3. Les restitutions individuelles

Au cours des restitutions individuelles proposées aux candidats non admis, plusieurs de ces derniers ont cherché à savoir quelles réponses étaient attendues à telle ou telle question. Il est rappelé que le jury évalue le candidat sur sa capacité à énoncer, puis à défendre, une opinion claire et argumentée. Les candidats ne doivent pas hésiter à faire preuve d'esprit critique, tout en prenant soin de rester constructifs et posés. Les candidats disposent de trente minutes pour emporter la conviction du jury sur leur aptitude à exercer les fonctions d'attaché principal. Le jury précise que le doute ne leur est pas profitable.

Le jury souhaite en outre remercier l'ensemble des agents de la CDC ayant contribué à l'organisation et au bon déroulement des épreuves de sélection.

Le président du jury

Quentin JAGOREL